

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE DU  
DISTRICT DU GRAND NORD  
DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière consolidé	1
État des résultats et du surplus accumulé consolidé	2
État de l'évolution de la dette nette consolidé	3
État des flux de trésorerie consolidé	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 22



KPMG s.r.l.  
Claridge Executive Centre  
144, rue Pine  
Sudbury ON P3C 1X3

Téléphone (705) 675-8500  
Télécopieur (705) 675-7586  
In Watts (1-800) 461-3551  
Internet www.kpmg.ca

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du  
Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2015, les états des résultats et du surplus accumulé consolidé, de l'évolution de la dette nette consolidé et des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

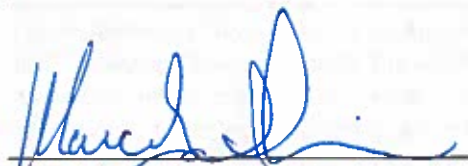
Les états financiers consolidés du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario** sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur de l'éducation

  
\_\_\_\_\_  
Surintendant des affaires

Le 5 décembre 2015



*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2015, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

*Référentiel comptable*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

*KPMG* s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

le 5 décembre 2015

Sudbury, Canada

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

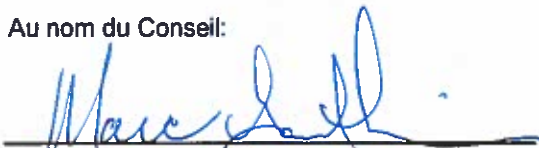
État de la situation financière consolidé


Au 31 août 2015, avec informations comparatives pour 2014

	2015	2014
<b>Actif financier :</b>		
Liquidités	6 434 372 \$	4 787 827 \$
Comptes débiteurs (notes 2 et 3)	29 866 106	30 472 557
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>36 300 478</b>	<b>35 260 384</b>
<b>Passif financier :</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	3 904 786	6 027 223
Dettes à long terme (note 6)	26 664 559	25 404 430
Revenus reportés (note 7)	2 814 267	1 410 548
Avantages sociaux futurs (note 8)	384 242	438 719
Apports en capital reportés (note 9)	49 933 939	51 240 753
<b>Total du passif financier</b>	<b>83 701 793</b>	<b>84 521 673</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(47 401 315)</b>	<b>(49 261 289)</b>
<b>Actif non financier :</b>		
Frais payés d'avance (note 10)	1 327 057	1 345 880
Immobilisations corporelles (note 11)	53 801 903	54 745 068
<b>Total de l'actif non financier</b>	<b>55 128 960</b>	<b>56 090 948</b>
<b>Surplus accumulé (note 12)</b>	<b>7 727 645 \$</b>	<b>6 829 659 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

  
 Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

  
 Président du Conseil

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015, avec informations comparatives pour 2014

	Budget 2015	Résultats 2015	Résultats 2014
<b>Revenus :</b>			
Subventions municipales	3 472 525 \$	3 579 584 \$	3 477 847 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	45 018 371	45 332 123	42 360 782
- autres	1 246 020	1 739 312	3 383 019
- amortissement des apports en capital reportés (note 9)	2 922 765	3 740 637	3 553 171
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	-	25 606
Autres revenus - conseils scolaires	15 000	28 256	26 948
Autres revenus et droits de scolarité	874 320	1 522 890	1 484 489
Revenus de placement	40 000	56 083	71 609
Collecte de fonds des écoles	1 000 000	1 074 291	989 397
<b>Total des revenus</b>	<b>54 589 001</b>	<b>57 073 176</b>	<b>55 372 868</b>
<b>Dépenses (note 14) :</b>			
Enseignement	37 860 522	36 986 423	36 860 094
Administration	2 351 039	2 481 334	2 234 900
Transport	2 527 000	2 601 533	2 348 211
Installations destinées aux élèves	9 302 400	10 454 762	10 198 041
Autres dépenses	1 493 025	2 520 577	2 520 146
Activités financées par les écoles	1 000 000	1 130 561	976 749
<b>Total des dépenses</b>	<b>54 533 986</b>	<b>56 175 190</b>	<b>55 138 141</b>
<b>Surplus annuel</b>	<b>55 015</b>	<b>897 986</b>	<b>234 727</b>
Surplus accumulé, début de l'exercice	6 829 659	6 829 659	6 594 932
<b>Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 12)</b>	<b>6 884 674 \$</b>	<b>7 727 645 \$</b>	<b>6 829 659 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015, avec informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Surplus annuel	897 986 \$	234 727 \$
Immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 942 415)	(5 025 316)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 885 580	3 676 284
	1 841 151	(1 114 305)
Frais payés d'avance :		
Acquisition de frais payés d'avance	(1 327 057)	(1 345 880)
Utilisation de frais payés d'avance	1 345 880	1 452 173
	18 823	106 293
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>	<b>1 859 974</b>	<b>(1 008 012)</b>
Dette nette, début de l'exercice	(49 261 289)	(48 253 277)
<b>Dette nette, fin de l'exercice</b>	<b>(47 401 315) \$</b>	<b>(49 261 289) \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015, avec informations comparatives pour 2014

	2015	2014
<b>Liquidités provenant de (utilisées pour) :</b>		
<b>Fonctionnement :</b>		
Surplus annuel	897 986 \$	234 727 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 885 580	3 676 284
Amortissement des apports en capital reportés	(3 740 637)	(3 553 171)
	<u>1 042 929</u>	<u>357 840</u>
<b>Sources et (utilisations) :</b>		
Augmentation des comptes débiteurs	606 451	(26 766)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	(2 122 437)	888 014
Augmentation (diminution) des revenus reportés	1 403 719	(511 548)
Diminution des avantages sociaux futurs	(54 477)	(18 404)
Diminution des frais payés d'avance	18 823	106 293
	<u>895 008</u>	<u>795 429</u>
<b>Opérations liées aux immobilisations:</b>		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(2 942 415)	(5 025 316)
	<u>(2 942 415)</u>	<u>(5 025 316)</u>
<b>Financement :</b>		
Émission additionnelle de dette à long-terme	2 158 286	-
Dette remboursée	(898 157)	(857 570)
Ajouts aux apports en capital reportés	2 433 823	4 827 382
	<u>3 693 952</u>	<u>3 969 812</u>
<b>Changement net des liquidités</b>	<b>1 646 545</b>	<b>(260 075)</b>
Liquidités, début de l'exercice	4 787 827	5 047 902
<b>Liquidités, fin de l'exercice</b>	<b>6 434 372 \$</b>	<b>4 787 827 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

## 1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

### a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite) :

### a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidé et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

### b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- East of Thunder Bay Transportation Consortium
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

### c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

### d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement.

### f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

### g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériel informatique	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

---

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que les actifs ne sont pas prêts à être exploités.

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

### h) Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

### j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres prestations à cotisations déterminées éventuelles à certains groupes d'employés. Ces prestations comportent les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. En 2012, le régime de gratification de retraite ; le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurances-vie des retraités du conseil scolaire ont été modifiés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

### i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul au moyen des meilleures prévisions de l'escalade des salaires faites par la direction, de l'accumulation des jours de maladie à la retraite, des tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, des taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, des taux d'inflation à long terme et des taux d'escompte.

Dans les années précédentes, dans le cas des prestations de régimes de retraite auto-assurés dont les droits ont été acquis ou accumulés pendant des périodes de services fournis par les employés, le coût a été déterminé par calcul actuariel à l'aide de la méthode des prestations projetées au prorata du service (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance des coûts, l'âge des employés au moment de la retraite et d'autres facteurs actuariels). Suite à la modification du régime, le calcul des prestations de retraite est basé sur le salaire d'un employé, de ses journées de congé de maladie accumulées et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, aux invalidités de longue durée et aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement au cours de la période de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de la période de survenance des événements.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

### k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tels qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.

### l) Transferts gouvernementaux :

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites.

### m) Montants budgétés :

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires. Ce budget approuvé est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### n) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

De plus, le chapitre SP 3150 du Manuel de comptabilité pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations du coût historique et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

### o) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

## 2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2015, le conseil a un compte débiteur envers la province de 28 648 377 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2014 - 29 037 628 \$).



# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

## 3. Comptes débiteurs :

	2015	2014
Gouvernement de l'Ontario	28 650 154	\$ 29 039 990
Gouvernement du Canada	609 009	783 943
Autres conseils scolaires	32 874	14 380
Municipalités	427 387	436 312
Autres	146 682	197 932
	29 866 106	\$ 30 472 557

## 4. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par l'Office Ontarien de Financement. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2015, le solde se chiffre à 0 \$ (2014 - 0 \$).

## 5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2015	2014
Liés à la paie	880 147	\$ 1 066 279
Gouvernement de l'Ontario	157 629	227 202
Autres conseils scolaires	235 647	97 303
Gouvernement du Canada	99 912	297 842
Autres	2 531 451	4 338 597
	3 904 786	\$ 6 027 223

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

## 6. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débetures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2015	2014
CIBC Mellon Trust Company - débeture	6 232 366 \$	6 507 919 \$
Office Ontarien de Financement	20 334 522	18 747 882
Contrat de location-acquisition	97 671	148 629
	<b>26 664 559 \$</b>	<b>25 404 430 \$</b>

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette à long terme sous forme de débetures de 25 255 801 \$ en cours au 31 août 2015 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2016	980 073 \$	1 249 466 \$	2 229 539 \$
2017	997 095	1 202 888	2 199 983
2018	1 046 081	1 153 971	2 200 052
2019	1 097 526	1 102 595	2 200 121
2020	1 151 549	1 048 659	2 200 208
Par la suite	21 294 564	7 683 013	28 977 577
	<b>26 566 888 \$</b>	<b>13 440 592 \$</b>	<b>40 007 480 \$</b>

La débeture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échue en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

## 6. Dettes à long terme (suite) :

Les prêts à long terme émises par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 514 245 \$	4,560 %	2031
2 360 380 \$	4,900 %	2033
7 617 136 \$	5,062 %	2034
1 439 722 \$	5,232 %	2035
416 500 \$	4,833 %	2036
4 828 252 \$	3,970 %	2036
2 158 287 \$	2,990 %	2040

Les emprunts sont garantis par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

Le contrat de location-acquisition est déboursé à 4 157 \$ par mois et a une date d'échéance du 30 avril 2017.

## 7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	Solde au 31 août 2014	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2015
Réfections	734 967 \$	1 049 208	209 429	149 762	1 424 984 \$
Amélioration de l'état des écoles	-	1 339 412	-	870 715	468 697
Enfance en difficulté	382 699	7 232 337	6 924 164	-	690 872
Les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants	55 600	4 400	-	-	60 000
Autres	237 282	1 968 925	2 036 493	-	169 714
<b>Total</b>	<b>1 410 548</b>	<b>\$ 11 594 282</b>	<b>9 170 086</b>	<b>1 020 477</b>	<b>2 814 267 \$</b>

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

## 8. Avantages sociaux futurs :

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime à prestations déterminées et les montants enregistrés dans les états financiers consolidés pour les années 2015 et 2014 se présentent comme suit :

	2015		2014	
	Prestations de retraite	Autres	Total des avantages sociaux futurs des employés	
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	338 128 \$	46 114 \$	384 242 \$	438 719 \$
Charges* au titre des avantages sociaux futurs des employés	49 709 \$	27 196 \$	76 905 \$	14 924 \$
Paiements des prestations	(99 418) \$	(31 864) \$	(131 282) \$	( 33 328) \$

\* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

### Prestations de retraite :

#### (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

## 8. Avantages sociaux futurs (suite) :

### Prestations de retraite (suite) :

#### (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les taux de cotisation des employés ont maintenus à des taux pouvant atteindre 14,6 % (1<sup>er</sup> janvier 2014 - 14,6 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2015, le Conseil a cotisé 849 453 \$ (2014 – 838 448 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### (iii) Gratifications de retraite :

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leurs nombres d'années de service au 31 août 2012.

### Autres avantages sociaux futurs des employés :

#### (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

## 9. Apports reportés afférents aux immobilisations :

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports reportés afférents aux immobilisations. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2015	2014
Solde, début de l'exercice	51 240 753 \$	49 966 542 \$
Ajouts aux apports reportés afférents aux immobilisations	2 433 823	4 827 382
Recettes constatées pour la période	53 674 576	54 793 924
	(3 740 637)	(3 553 171)
Solde, fin de l'exercice	49 933 939 \$	51 240 753 \$

## 10. Frais payés d'avance :

	2015	2014
Paie des enseignants	726 499 \$	722 734 \$
Autres	600 558	623 146
	1 327 057 \$	1 345 880 \$

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

## 11. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2014	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2015
Terrains	1 535 879 \$	- \$	- \$	1 535 879 \$
Aménagements des terrains	2 152 032	10 367	-	2 162 399
Bâtiments	72 398 996	1 880 331	-	74 279 327
Mobilier et équipement	5 435 632	950 169	520 168	5 865 633
Véhicules	74 037	76 368	-	150 405
Améliorations locatives	12 605	25 182	-	37 787
Immobilisations louées	254 793	-	-	254 793
<b>Total</b>	<b>81 863 974 \$</b>	<b>2 942 417 \$</b>	<b>520 168 \$</b>	<b>84 286 223 \$</b>

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2014	Amortissements	Dispositions, radiations et ajustements	Solde au 31 août 2015
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	894 790	143 314	-	1 038 104
Bâtiments	22 898 538	3 083 807	-	25 982 345
Mobilier et équipement	3 140 413	582 910	520 168	3 203 155
Véhicules	53 664	24 594	-	78 258
Améliorations locatives	12 605	-	-	12 605
Immobilisations louées	118 896	50 957	-	169 853
<b>Total</b>	<b>27 118 906 \$</b>	<b>3 885 582 \$</b>	<b>520 168 \$</b>	<b>30 484 320 \$</b>

	Valeur comptable nette 31 août 2014	Valeur comptable nette 31 août 2015
Terrains	1 535 879 \$	1 535 879 \$
Aménagements des terrains	1 257 242	1 124 295
Bâtiments	49 500 458	48 296 982
Mobilier et équipement	2 295 219	2 662 478
Véhicules	20 373	72 147
Améliorations locatives	-	25 182
Immobilisations louées	135 897	84 940
<b>Total</b>	<b>54 745 068 \$</b>	<b>53 801 903 \$</b>

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

## 12. Surplus accumulé :

	2015	2014
Surplus:		
Aux fins de conformité - Non affecté		
Fonds de roulement	3 765 609 \$	3 159 345 \$
Aux fins de conformité - affectation interne		
Gratifications de retraite	171 585	171 585
Fonctionnement des écoles	334 241	448 576
Projets d'immobilisations engagés	2 247 153	1 832 545
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	414 566	470 836
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(384 398)	(439 011)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 535 881	1 535 881
Autres	(356 992)	(350 098)
<b>Surplus accumulé</b>	<b>7 727 645 \$</b>	<b>6 829 659 \$</b>

## 13. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2015	2014
Versements sur le capital du passif à long terme	898 157 \$	857 570 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 242 371	1 271 454
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	356 992	350 097
	<b>2 497 520 \$</b>	<b>2 479 121 \$</b>



# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

## 14. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2015	Résultats 2015	Résultats 2014
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	34 298 605 \$	34 650 168 \$	34 255 968 \$
Avantages sociaux	5 135 705	4 951 349	5 552 506
Perfectionnement du personnel	475 333	359 003	321 792
Fournitures et services	4 588 472	4 986 331	5 004 536
Intérêt	1 230 868	1 249 266	1 260 220
Dépenses de location	43 000	176 925	145 287
Frais et services contractuels	4 615 767	4 501 230	3 744 309
Autres	72 250	284 777	200 485
Dépenses en immobilisations (amortissement)	3 073 986	3 885 580	3 676 289
Activités financées par les écoles	1 000 000	1 130 561	976 749
	<b>54 533 986 \$</b>	<b>56 175 190 \$</b>	<b>55 138 141 \$</b>

## 15. Fonds en fiducie :

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 42 562 \$ (2014 - 42 392 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

## 16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

## 17. Procès et réclamations légales :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquelles ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

## 18. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régit au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 8,90 % (2014 – 7,92 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2015.

- (ii) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boréales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régit au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 5,42 % (2014 – 3,71 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2015.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2015

---

## 19. Événements postérieurs:

Après le 31 août 2015, l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens ont ratifié les conventions au palier central qui comprennent une disposition relative à la provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation. Cette disposition pourra avoir une incidence sur le passif lié aux indemnités futures des employés du conseil, mais elle n'en a pas sur l'exercice 2014-2015. Avant d'entrer en vigueur, les conventions collectives doivent être ratifiées aux paliers central et local. À la date de l'établissement de ces états financiers, la convention collective n'a pas été ratifiée au palier local pour l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens.

La provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation donne aux membres de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens le droit de recevoir un versement de gratifications de retraite actualisé au 31 août 2016. La provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation peut être effectué plus tôt que prévu et il est habituellement actualisé aux valeurs comptables des états financiers au 31 août 2015. Par conséquent, la réduction du passif des membres qui choisissent la gratification de retraite volontaire – paiement par anticipation sera accompagnée par des gains ou pertes actuariels dans les états financiers de l'exercice 2015-2016 du conseil. À l'heure actuelle, on ne peut pas calculer le nouveau passif, car les membres l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens ont jusqu'au 31 mai 2016 pour déclarer leur participation à la gratification de retraite volontaire – paiement par anticipation.

